

Prénom Nom, le

Président du Conseil syndical

Adresse :

CP-VILLE :

À l'attention de

M

Lettre recommandée AR

Société

N°

Syndic de copropriété

V/Réf :

Adresse :

CP-VILLE :

Copies à tous les membres du Conseil syndical :

.....
.....

Objet : Mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, au plus tôt et avant le 1er novembre 2020, d'une résolution pour revendiquer la propriété des colonnes montantes électriques.

M.....,

L'article **176 de la loi ELAN** n° 2018-1021 du **23 novembre 2018** dispose que dans les biens immeubles détenus en copropriété par plusieurs copropriétaires différents, ou en cas de bâtiments séparés situés sur une même parcelle cadastrale, **la propriété des « colonnes montantes électriques » sera automatiquement transférée**, à l'issue d'un « délai de **deux ans** », « **à titre gratuit** » et « **sans contrepartie** », au « gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité » ENEDIS, sauf si les copropriétaires en « **revendiquent la propriété** » (art. L. 346-2. du Code de l'énergie).

L'examen juridique des conditions dans lesquelles s'effectuerait ce transfert de propriété démontre qu'il **porte atteinte à la propriété**.

Il est donc légitime et justifié que nous vous demandions de bien vouloir **porter cette question à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée Générale ordinaire de la copropriété, afin qu'elle puisse être régulièrement examinée et qu'une résolution soit soumise au vote des copropriétaires.**

(À cet effet, il est possible d'obtenir un document d'information juridique, qui pourrait être porté à la connaissance des copropriétaires, pour le joindre à la convocation de notre prochaine Assemblée Générale.

Document : « Propriété des colonnes montantes électriques : les tenants et les aboutissants, note à l'attention des copropriétaires en vue de la préparation de l'Assemblée Générale »(13 pages), à obtenir, si nécessaire, auprès d'Annie Lobé-> Voir bon de commande ci-joint.)

Comptant sur votre diligence, nous vous prions de bien vouloir agréer, M....., l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil syndical
Signature

